

## Compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 17 novembre 2016

### Salle des fêtes de Marson.

Titulaires présents : Gilles ADNET, Marie ANCELLIN, Jean-Claude ARNOULD, Roger BERTON, Jean-Paul BRIGNOLI, Yvéric BRODIER, Bernard COUSIN, Catherine DETHUNE, Françoise DROUIN, Hubert FAUCONNIER, Bernard FURNE, Étienne HERISSANT, Philippe HINCELLIN, Maurice HUET, Michel JACQUET, André KUHN, Raymond LAPIE, William MATHIEU, André MELLIER, Danièle MICHÈLE, Luc MILLION, Christophe PATINET, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Sylvain ROGER, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Marcelle SCIEUR, Murielle STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE, Noël VOISIN-DIT-LACROIX

Titulaires absent(e)s remplacé(e)s par un(e) suppléant(e) : Jean-Christophe MANGEART représenté par Damien GALLOIS (suppléant), Martine MENISSIER représentée par Jérôme ROUSSINET (pouvoir)

Titulaires absent(e)s non remplacé(e)s par un(e) suppléant(e) : Alexandre BODIN, Fabrice REVELLI, Jean-Marie ROSSIGNON (excusé)

Secrétaire de séance : Yvéric BRODIER

En préambule du conseil, M. JACQUET avait convié M. RIGAUD du cabinet d'architecture en charge de la réalisation du gymnase de Vésigneul-sur-Marne.

M. RIGAUD intervient notamment pour faire un point sur le délai de livraison de cette structure fixé initialement un an plus tard, soit en cette fin d'année. Mais il s'avère qu'à cause de nombreux facteurs indépendants de la compétence de ses services ou de la compétence des personnes de la commission travaux de la CCMC, le délai ne sera pas respecté. En effet, les constructions de cette envergure en termes de technicité et de normes deviennent de plus en plus compliquées à suivre et les entreprises, de nos jours, rencontrent régulièrement des soucis de ressources humaines, notamment en termes de qualifications pour ce genre de bâtiment.

En fait, lors de l'attribution du marché, la CCMC n'avait pas souhaité, pour des raisons budgétaires, (environ 20.000€) prendre l'option O.P.C. (Organisation, Pilotage, Concertation) qui aurait permis d'assurer tout le suivi administratif et réglementaire (organisation, suivi du planning de chantier...) par le biais du cabinet d'architecture RIGAUD et GRZESZCZAK. Cette tâche représente environ 5 à 6 heures hebdomadaires.

Afin de ne pas nous laisser dans cette situation, notamment pour les finitions, qui nécessitent environ l'intervention de quatorze corps d'état, parfois de façon simultanée, M. RIGAUD nous propose, non pas une O.P.C., impossible officiellement au regard de l'avancement du projet mais plutôt une « mission de suivi de chantier », en prolongement de sa mission initiale, moyennant un coût de 1/3 à ¼ du tarif de base (entre 5 000 € et 7 000 €).

Après avoir échangé, le conseil communautaire autorise M. le Président à se rapprocher de M. RIGAUD pour accepter cette proposition. La livraison du gymnase devrait être effective au printemps 2017.

Le P.V. du conseil communautaire du 20 Octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

### **Points soumis à délibération :**

#### **Modifications et créations de postes :**

Modification du poste de Mme LOOTEN sur un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe en le faisant passer de 23 à 35 heures hebdomadaires. Adopté à l'unanimité.

Modification du poste de Mme PILLON pour un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe en le faisant passer de 12 à 18 heures hebdomadaires. Adopté à l'unanimité.

Les deux créations de poste suivantes sont examinées avant la notification du centre de gestion. Il ne s'agit pas de nouveaux emplois. La suppression définitive de ceux-ci ne pourra intervenir que lors du prochain conseil de communauté.

Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe pour le poste de Mme CAÏADO en le faisant passer de 25 à 32 heures hebdomadaires. Adopté à l'unanimité.

Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour le remplacement de Mme MELLIER en le faisant passer de 29,5 à 24 heures hebdomadaires. Adopté à l'unanimité.

#### **OPAH :**

Deux dossiers, pour des travaux d'économie d'énergie concernant notre périmètre, ont été approuvés par le Comité technique de l'OPAH qui attribue les subventions selon les critères d'éligibilité notamment pour les subventions du fonds commun d'intervention.

1-Mairy-sur-Marne pour un montant éligible de 9 089€ avec une subvention de la CCMC de 1 132€.

2-Ecurey-sur-Coole pour un montant éligible de 20 000€ avec une subvention de la CCMC de 2 500€.

Adopté à l'unanimité.

#### **Nouvelle composition du conseil communautaire issue de l'extension du périmètre intercommunal.**

M. le Président nous expose que dans le cadre de la nouvelle gouvernance au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune de Courtisols sera représentée par 9 délégués, celle de Somme-Vesle par 2 délégués et celle de Poix par un seul ; portant ainsi à 50 le nombre de délégués qui siègeront au conseil communautaire. Mais la préfecture ne nous attribuerait que 44 sièges, faisant ainsi perdre un délégué titulaire à certaines communes de notre périmètre ayant au moins deux titulaires actuellement.

Malgré le lobbying exercé auprès de nos parlementaires et conseillers départementaux, la situation demeure inchangée.

Toutes les communes sont amenées à délibérer avant le 15 décembre 2016 sur la proposition de composition du conseil communautaire proposée par le bureau avec l'avis favorable des trois communes entrantes. S'agissant d'une extension de périmètre et non d'une fusion, chaque conseil municipal demandera à ce que ne soit pas modifiée sa représentativité au sein de la CCMC. L'ensemble des délibérations des communes sera ensuite transmis au Préfet afin d'obtenir gain de cause. À suivre.

Adopté à l'unanimité.

**Points mis en débat :****Mise en place du RIFSEEP :**

Le Président explique que la CCMC est amenée, comme les autres collectivités, à mettre en place le RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il explique brièvement le fonctionnement du dispositif et les propositions faites pour les agents.

Seule l'IFSE est mise en place. Elle sera calculée selon la répartition 50 % / 50 %. La 1<sup>ère</sup> part est liée au poste, la deuxième part est liée à la façon de servir. Le montant de l'IFSE pourra être revu chaque année selon l'entretien professionnel de l'agent.

Dans l'attente de la définition de critères d'évaluation plus fins, une mention à la délibération permettra de maintenir, pour l'année 2017, le montant de prime individuel des agents.

**Elaboration du document unique :**

Suivant le rapport transmis par le centre de gestion, un comité de pilotage d'évaluation des risques professionnels a été créé. Ce comité est composé du président, des 4 vice-présidents, du DGS et de Laëtitia BASVILLE en tant qu'assistante de prévention. Ce dernier, sera chargé du suivi et de la pérennisation de cette démarche. L'assistante de prévention, quant à elle, sera chargée du suivi des mesures prises pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs et pourra à tout moment saisir le comité de pilotage si elle juge nécessaire.

Mesures correctives : Trois groupes d'actions.

Investissement dans les matériels nécessaires au bon exercice des missions de l'agent de la collectivité leur garantissant la sécurité et la prévention des accidents.

Formation des personnels à l'utilisation des matériels et produits.

Information des agents sur les postures de travail notamment et connaissance des risques potentiels liés aux postes.

Ces actions sont classées par niveau pour définir les priorités d'action, proposer des mesures de prévention et définir un calendrier de mise en œuvre.

Ce document unique fera l'objet d'un réexamen annuel par le comité de pilotage pour en mesurer l'état d'avancement et y apporter des modifications si nécessaire. Il sera accessible par tous sur les différents lieux de travail.

Des entretiens individuels ou collectifs seront menés pour évaluer les facteurs d'apparition de risques psychosociaux.

**Questions diverses :**

**SPANC :** La prochaine tranche de travaux d'assainissement concerne 108 dossiers dont 93 seront traités par la SOREM et 15 par une entreprise en direct.

La CCMC a pu obtenir une subvention sur les frais administratifs de 300 € par dossier.

Une prochaine tranche va être ouverte, n'hésitez pas à ce que vos concitoyens fassent des lettres de candidature pour celle-ci. Toutefois, il n'est nécessaire de rappeler qu'aucune garantie de subvention ne peut être apportée.

**Maison de santé de Pogny :**

Légèrement en retard par rapport au prévisionnel, la livraison devrait se faire début mars 2017. Une visite des locaux est prévue le 7 décembre 2016 avec les professionnels de santé.

Les comités départemental et régional de l'agence de la santé ont validé la recevabilité du projet pour prétendre aux subventions FNADT et FEDER.

**RAM :**

La CCMC a récemment été sollicitée par le CCAS de la Ville de Châlons pour la mise en place d'un relais assistante maternelle (RAM) intercommunal (CA de Châlons, CC de Suippes et CCMC). En effet, il semblerait qu'un certain nombre de parents et d'assistantes maternelles contactent les services du RAM de Châlons qui répond à leur demande alors qu'il ne le devrait pas.

Dans l'attente de précisions quant à ce projet, le conseil n'est pas favorable à un rapprochement avec le CCAS de Châlons pour la création d'un RAM intercommunal.

**Montée en débit :**

Les travaux de montée en débit devraient démarrer en début d'année 2017 pour le secteur concerné. Une réunion à ce sujet aura lieu à Dampierre-sur-Moivre le 13 décembre à 14h00.

**Dates à retenir :**

8 décembre 2016 : Bureau

15 décembre 2016 : Conseil communautaire à Faux-Vésigneul

13 janvier 2017 : Vœux